

DÉPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE TREBEURDEN

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MIL SEIZE, le VINGT-NEUF du mois d'AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN,  
dûment convoqué le 22 avril 2016 s'est réuni en séance ordinaire,  
sous la Présidence de Monsieur Alain FAIVRE, Maire.

Présents : FAIVRE, BALP, BOIRON, COULON, FAUVEL, GUERIN, GUYOMARD, HAUTIN, HOUSTLER, HUCHER, JANIAC, JEZEQUEL, JULIEN-ANDRE, LE BAIL, LE BARS, LE BIHAN, MAINAGE, MULLER, PELLIARD, PIROT, PRAT-LE MOAL, ROUSSEL.

Procurations: BOYER à MAINAGE, CARTIER à PIROT, GUILLOT à JANIAC, LE MOULLEC à LE BAIL, LE MASSON à BOIRON.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Odile GUERIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### OBJET : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES : MODIFICATION DE LA CARTOGRAPHIE

Délibération  
rendue exécutoire,  
après envoi en  
Sous-Préfecture,  
le 06 mai 2016

Le Maire,

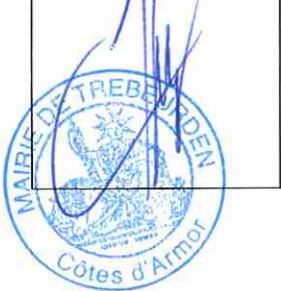
Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 19 février 2016 validant l'inventaire des zones humides sur le territoire communal avec la précision de la proposition d'une éventuelle modification pour les propriétaires ayant maintenu leurs réclamations après avoir recueilli en ce sens l'avis des services de l'Etat.

Ainsi, l'inventaire des zones humides de Trébeurden a été modifié lors des visites effectuées les 1<sup>er</sup> et 8 avril par Madame le Sous-préfet de Lannion, accompagnée de Monsieur LEBRETON, chef de la MISEN, expert assermenté des services de l'Etat (ou ayant délégué la responsabilité des visites à celui-ci le 8 avril). Ces visites ont été effectuées en présence des propriétaires concernés et de Messieurs le Maire et PELLIARD, Adjoint à l'urbanisme, pour la Mairie, de Monsieur le Président de la CLE, de Mesdames CHAUVIN et DELAUNAY, techniciennes responsables de l'inventaire, pour le SAGE.

Lors des journées du 1<sup>er</sup> et 8 avril, 10 visites ont été effectuées. Madame le Sous-Préfet, sur demandes de propriétaires, ultérieures à la délibération de février, a accepté que des visites supplémentaires soient faites au-delà des 6 demandes connues alors, qu'elles aient été adressées à Monsieur le Préfet, au SAGE ou à la Mairie.

Sur ces 10 visites :

- 3 étaient des 3èmes visites ; l'expertise de l'Etat n'a pas modifié la zone humide concernée.
- 7 étaient des 2èmes visites :
  - 1 a conduit à ajuster la zone humide concernée en l'augmentant sur une parcelle, la diminuant sur une autre,
  - 4 ont conduit à ajuster la zone humide concernée en la diminuant,
  - 2 ont conduit à maintenir en l'état la zone humide concernée.
- 1 demandeur n'a pas répondu favorablement à la proposition de rendez-vous qui lui a été faite pour le 1<sup>er</sup> ou 8 avril.



Ce sont donc les zones humides de 5 propriétaires qui ont été modifiées par rapport à l'inventaire validé le 19 février 2016. La délibération soumise au conseil municipal ce jour vise à valider l'inventaire modifié sur les zones humides de ces 5 propriétaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par vingt-quatre voix pour, une contre (*Monsieur COULON*) et deux abstentions (*Madame LE BIHAN* et *Monsieur HUCHER*),

Vu la délibération en date du 19 février 2016 validant l'inventaire des zones humides sur le territoire communal,

- **VALIDE** les modifications précitées de l'inventaire des zones humides sur le territoire communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour copie conforme,

Le Maire,  
Alain FAIVRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alain Faivre", written over the printed name.